

Sélection de doctorants pour un Collège doctoral ouest-africain en Agroécologie

Appel à candidatures 2017

Appel ouvert aux doctorants de première ou seconde année des écoles doctorales du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Sénégal. L'appel à candidature est ouvert à toutes les disciplines.

CALENDRIER

- Clôture de l'appel à candidatures : **31 octobre 2017**
- Évaluation des candidatures : **novembre 2017**
- Diffusion des résultats : **fin novembre 2017**
- Signature des conventions : **décembre 2017**
- Début des activités du Collège doctoral : **janvier 2018**

NB : Les candidatures sont reçues exclusivement par courriel, aux adresses suivantes :

- parfao@auf.org
- parfao@ird.fr

OBJECTIFS DU COLLÈGE DOCTORAL

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Institut de recherche pour le développement (IRD) *renforcent leur action commune en matière de développement de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation, au bénéfice et en coopération avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche francophones, et plus largement au bénéfice et en coopération avec les sociétés francophones* ».

En Afrique de l'Ouest, l'AUF et l'IRD soutiennent des projets de science ouverte, science participative, science citoyenne, par la mise en œuvre d'un projet dénommé « Promouvoir l'agroécologie par la recherche et la formation en Afrique de l'Ouest (PARFAO) ». Ce projet couvre trois pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal).

Il prévoit :

- L'organisation de « week-ends des solutions » dans chaque pays. Les week-ends des solutions sont des instances de concertation entre les milieux scientifiques et les milieux socio-économiques, pour faire participer les organisations de la société civile et les producteurs à la production scientifique et/ou faire émerger des problématiques sociétales co-portées par des innovateurs ;
- la valorisation des résultats de la recherche auprès des producteurs et du grand public, en organisant des semaines de l'agroécologie dans chaque pays. Ces semaines seront organisées dans les 3 pays, lors des grandes foires agroalimentaires. Il s'agit d'une semaine d'exposition des résultats de la recherche, avec des séances d'animation assurées par des étudiants chercheurs et des scientifiques confirmés. Des stands d'exposition permettront

d'établir des ponts entre les résultats de la recherche et les acteurs de la production dans le but de promouvoir l'adoption des technologies agro-écologiques pour un développement durable.

- la formation à et par la recherche, d'une cohorte de doctorants en agroécologie émanant des écoles doctorales de chaque pays.

L'AUF et l'IRD lancent cet appel à candidatures conjoint en vue de sélectionner une dizaine de doctorants pour intégrer un Collège doctoral ouest-africain en agroécologie. Le Collège doctoral est un espace de perfectionnement qui apporte aux doctorants un encadrement scientifique de haut niveau. Il y est dispensé une formation à la fois disciplinaire et transversale, complémentaire aux programmes de leur établissement d'origine (école ou formation doctorale).

Les doctorants du Collège doctoral participeront à toutes les activités du projet, notamment les week-ends des solutions. Ils seront les animateurs attirés des semaines grand public de l'agroécologie.

NATURE ET MODALITÉS DE L'AIDE APPORTÉE AUX DOCTORANTS DU COLLÈGE DOCTORAL

La durée du soutien est de 36 mois maximum, non renouvelable. Chaque doctorant bénéficiera d'allocations pour effectuer des missions de recherche dans un laboratoire partenaire, au Nord ou au Sud. Il/elle bénéficiera également d'un encadrement scientifique de haut niveau assuré notamment par un comité de suivi de thèse, constitué de chercheurs ouest-africains experts en agroécologie et de formations variées, lors de chaque regroupement du Collège doctoral (au moins 2 regroupements sur les 3 ans). Les mobilités doctorales et les regroupements seront encadrés par le comité de pilotage du projet et mise en œuvre selon les procédures de l'AUF.

Lors de chaque mobilité, chaque doctorant bénéficiera :

- d'un **titre de transport aérien aller/retour** du pays de son établissement d'origine vers le pays de l'établissement d'accueil ;
- d'une **allocation mensuelle** forfaitaire établie en fonction du niveau de vie dans la région de séjour (**810 euros** au Nord et **570 euros** au Sud) ;
- d'une indemnité forfaitaire d'installation de **400 euros** versée lors de chaque départ vers le pays de l'établissement d'accueil ;
- D'une **assurance maladie, accident et rapatriement**, couvrant la durée du séjour ;

La durée cumulée des mobilités sera d'au plus 9 mois au total par doctorant par période de 3 mois minimum pour chaque mobilité. Il revient à chaque bénéficiaire de planifier sa mobilité de recherche sur les 36 mois (par exemple : 3 mois chaque année, ou 4,5 mois x 2, ou 3 mois en première année et 6 mois en dernière année).

Le/la bénéficiaire a obligation de remettre :

- un rapport scientifique d'étape, à mi-parcours, accompagné d'un avis circonstancié de son directeur de thèse. Le comité de thèse émettra un avis circonstancié sur le rapport à mi-parcours. En cas d'évaluation négative par ce comité, le financement sera suspendu ;
- un rapport final au terme du soutien.

Une convention précisant les engagements des différentes parties est signée au moment de l'octroi du soutien.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Pour être candidats, les étudiants doivent respecter les critères suivants :

- Être inscrit en thèse en première ou seconde année durant l'année académique 2017-2018 ;
- Relever d'une école doctorale de l'un des trois pays concernés par le projet : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal ;
- Ne pas être allocataire ou avoir déjà bénéficié d'un appui similaire de l'AUF ou de l'IRD (bourses doctorales, bourses de mobilité doctorale, etc.) ;
- Ne pas être allocataire d'une bourse complète de doctorat avec mobilité d'un autre organisme ; par contre, les allocataires de bourses partielles (maximum six mois par an) et de bourses complètes sans mobilité sont éligibles au présent appel à candidatures ;
- Fournir un dossier complet de candidatures avant la date limite de réception des candidatures.

Toute candidature qui ne respecte pas ces critères ne sera pas retenue pour l'évaluation.

Les candidatures recevables seront évaluées par un comité scientifique sur la base des critères suivants :

- Qualité du/de la candidat(e) et pertinence de son parcours ;
- Qualité du projet scientifique : intérêt scientifique du sujet, cohérence scientifique de la présentation, etc. ;
- Inscription du projet scientifique dans l'objectif du projet, notamment :
 - le sujet de thèse doit être en lien avec des enjeux sociétaux en agroécologie, telle que définie ci-dessous ;
 - la démarche scientifique doit être ouverte à la société : implication des acteurs de terrain/de la société civile dans l'identification des problèmes à résoudre et/ou dans construction de solutions ;
- Retombées attendues : perspectives d'insertion professionnelle au Sud du/ de la candidat(e).

DÉFINITION DE L'AGROÉCOLOGIE : dans ce projet, l'agroécologie est entendue comme la pratique d'une agriculture (terrestre ou aquatique) qui s'appuie sur les fonctions des écosystèmes naturels, basées sur les interactions et synergies entre les constituants (approche systémique et non compartimentale), en les optimisant pour une production agricole satisfaisante et variée tout en limitant (autant que possible) les externalités négatives (dégradation de l'écosystème, perte de capacité de renouvellement, pollution, réduction de la biodiversité, etc.). Elle implique donc la limitation (au maximum) de l'usage des intrants agrochimiques de synthèse pour la préservation des ressources naturelles et partant, le développement de systèmes de production agricoles terrestres et aquatiques durables. Elle inclut les disciplines telles que l'agroforesterie (avec les différents systèmes affiliés), les jachères améliorées, le mulching, la biofertilisation, le compostage, l'halieutique, etc.

NB: l'appel à candidatures est ouvert à toutes les disciplines scientifiques (sciences agronomiques et halieutiques, sciences humaines, sciences sociales...). Le comité de pilotage veillera à ce que le Collège doctoral soit pluridisciplinaire.

MODALITÉS DE SOUMISSION D'UNE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- ✓ le formulaire de candidature selon le canevas proposé, rempli et signé ;
- ✓ un CV détaillé, incluant les stages de recherche ;
- ✓ une lettre de motivation ;

- ✓ une copie (scan) du diplôme de Master ;
- ✓ une copie (scan) des relevés de notes de M2 ;
- ✓ une copie (scan) du passeport ou du document national d'identité ;
- ✓ une copie (scan) de la dernière attestation d'inscription ou de réinscription en thèse. Pour les doctorants qui entameront à la rentrée 2017-2018 leur deuxième année de thèse, une attestation provisoire signée du responsable de l'école doctorale d'origine peut être acceptée, en attendant la réinscription du doctorant ;
- ✓ une lettre d'appui du ou des directeurs de thèse ;
- ✓ Pour les candidats bénéficiant d'un co-financement, un document à en-tête du bailleur qui précise les modalités, montants, durée et la possibilité de cumul.
- ✓ un descriptif de la thèse d'environ 5 pages (projet de thèse ou point d'avancement de la thèse), permettant au jury de sélection d'évaluer la pertinence du sujet et l'adéquation de la démarche méthodologique de la recherche aux principes de sciences ouvertes. Canevas indicatif du descriptif de la thèse :
 - Introduction : Contexte et problématique (1 page)
 - Revue de littérature (1 page)
 - Méthodes et outils (1 page)
 - Lien avec PARFAO : quels sont les enjeux sociétaux liés à ma problématique de thèse ? en quoi ma démarche scientifique est-elle ouverte aux acteurs de la société civile ? (1 page)
 - Conclusion et bibliographie (1 page)

NB : Les candidatures sont reçues exclusivement par courriel, aux adresses suivantes : parfao@auf.org et parfao@ird.fr.

Tout dossier parvenu incomplet ou après le 31 octobre 2017 ne sera pas retenu.